

LA BOURGEOISIE DE FALAISE ET SES LEPREUX A LA FIN DU MOYEN AGE

Denise Angers

La lèpre et les léproseries ont été beaucoup étudiées par les historiens du Moyen âge. Cette maladie existait en Occident bien avant les Croisades, mais c'est surtout après le XIIIe siècle que se multiplièrent les institutions destinées à accueillir les lépreux.¹ En Normandie, ces léproseries furent très nombreuses au point "qu'il n'y avait guère de bourg ou de commune importante qui n'ait eu sa léproserie ou sa maladrerie particulière."² Selon les régions, les léproseries furent établies soit par des institutions religieuses, soit par les bourgeois des communes ou les communautés rurales, aidées souvent du seigneur du lieu.³ Quant au moment où les léproseries cessèrent d'être utiles, la lèpre ayant pratiquement disparu d'Europe, les avis divergent. Pour R.-H. Bautier, le déclin de la lèpre était "acquis au milieu du XIIIe siècle."⁴ Il est vrai que, au début du XVe siècle, de nombreuses maladreries étaient vides depuis nombre d'années.⁵ Mais certaines régions ne connurent pas si tôt un recul de la maladie et ce ne fut peut-être qu'au XVIe siècle que ce recul se fit réellement sentir.⁶

Les motifs poussant les populations à multiplier les fondations de léproseries tenaient à la fois de la peur, d'un sentiment de "légitime défense," et de la miséricorde, d'un véritable souci d'aider les malades en leur fournissant un cadre de vie où ils ne seraient pas quotidiennement

en butte aux réactions de rejet de leurs concitoyens.⁷ Contrairement aux hôpitaux et hôtels-Dieu dont une des missions était d'accueillir les "pauvres passants," les léproseries, fondations locales, ne recevaient que les malades de la paroisse ou du groupe de paroisses qui avaient été à l'origine de leur fondation. Elles n'étaient donc pas des asiles ouverts à tous et, malgré le très grand nombre de léproseries en France, nombreux aussi sans doute étaient les lépreux condamnés à vivre de mendicité, livrés aux hasards des routes et des rencontres.⁸

On a beaucoup insisté sur le caractère de rupture totale que comportait l'entrée en léproserie et souligné à loisir les interdictions de toutes sortes qui frappaient les lépreux: interdiction de circuler, de se marier, de recevoir des personnes du sexe opposé, de vendre des produits à l'extérieur, en particulier les produits alimentaires et le bétail; interdiction de jeux, soumission à une règle stricte et à une obéissance semblable à celle des religieux.⁹ Les maladreries rurales, quant à elles, ont parfois été décrites comme des lieux laissés à l'abandon, constitués d'une habitation rudimentaire pour les "malheureux pestiférés qu'on y parquait et y laissait mourir."¹⁰ Du point de vue légal c'est en Normandie, semble-t-il, que la coutume était la plus sévère qui considérait les lépreux comme des morts-vivants et les privait de tous leurs droits civils.¹¹ Mais en fait, les monographies existantes montrent que les conditions de vie des malades variaient énormément de région en région et d'une maladrerie à une autre. Coupés du monde en bonne partie, certes les malades l'étaient; complètement isolés, non. En 1179, le 3e Concile du Latran avait affirmé le droit des lépreux à se marier et avait refusé de considérer la lèpre comme un motif automatique de séparation des époux. Certaines maladreries faisaient une obligation au conjoint sain de visiter et d'assister le conjoint malade. Hors des périodes de crise ou d'épidémie plus violente, de nombreuses maladreries autorisaient les lépreux à sortir pour mendier; en effet, on avait assez vite compris que la maladie n'était contagieuse qu'après un contact prolongé. Dans plusieurs régions aussi, les lépreux gardaient le droit d'administrer eux-mêmes leurs biens.¹²

Une des maladreries normandes qui a été peu étudiée jusqu'ici est celle de Falaise, la maladrerie Saint-Lazare. Deux types de sources nous permettent de connaître un peu, pour la fin du XVe siècle surtout, à la fois l'organisation matérielle de la maladrerie et les conditions

de vie qui y prévalaient: d'une part le matrologe de la léproserie, rassemblé par les soins de Henry le Vyandier, administrateur de la maison en 1487;¹³ d'autre part une série de comptes couvrant la période 1468-1501.¹⁴ Le matrologe comprend tous les actes qui permettaient de garantir les droits de la maladrerie. Les comptes sont divisés en trois grandes sections: d'abord les recettes, recettes du domaine fieffé ou du domaine affermé, payées en argent ou en nature, et les recettes extraordinaires, dons, legs, etc. . . ; ensuite les dépenses, dépenses au titre des pensions versées à l'administrateur, au curé, aux malades, dépenses occasionnées par l'entretien des immeubles -- un poste parfois très lourd au budget comme nous le verrons -- ou par des circonstances exceptionnelles; enfin une troisième section intitulée "Deniers rendus et non receus," faite de toutes les rentes qu'il n'a pas été possible de recouvrer. La somme qui s'y trouve doit donc être soustraite du total de la recette si l'on veut, année après année, se faire une idée juste des revenus sur lesquels l'administrateur pouvait réellement compter.

Ces textes nous permettent non seulement de mieux connaître la léproserie elle-même, mais encore de lever un peu le voile recouvrant la bourgeoisie falaisienne et de situer Falaise avec plus de précision dans la conjoncture économique et politique de la fin du XVe siècle.

ORIGINE, BUT, ET CADRE MATÉRIEL

Une poussée épidémique de lèpre, en 1178, aurait conduit à la fondation de la léproserie de Falaise, vingt-deux ans avant celle de l'Hôtel-Dieu.¹⁵ C'était une fondation bourgeoise assortie, comme à l'ordinaire, de droits et de privilèges que les bourgeois de Falaise devront parfois défendre âprement.¹⁶ Fondée "pour le bien et salut de l'âme (des lépreux) et aussi pour le vivre et soustènement des meseaux et meselles," elle devait accueillir les malades nés dans l'une des trois paroisses de Falaise -- la Trinité, Saint-Gervais, ou Notre-Dame de Guibray -- et leur permettre de vivre décentement malgré une maladie que l'on savait incurable.¹⁷ Les malades recevant une pension de la maladrerie, on avait donc soin de vérifier et de noter l'origine des lépreux et lépreuses admis à résidence: "Guillemine recue malade pour ce quelle fut trouvée née en la paroisse de la Trinité et illecques baptizée," "Perrette malade de la maladie de lepre et native de Saint Gervais et baptizée es fons dicelle paroisse."¹⁸ En effet, ni dans les comptes

de la maladrerie ni dans le matrologe il n'est fait mention des biens que les malades devaient apporter avec eux au moment de leur entrée en maladrerie, comme c'était fréquemment le cas en d'autres lieux.¹⁹ Il est même évident, à la lecture des comptes, que certains malades ne possédaient rien qui vaille au moment de leur arrivée.²⁰

Les bourgeois acceptaient aussi, à l'occasion, des malades nés en d'autres paroisses, pour des raisons d'ailleurs fort diverses. Ainsi Alips fut-elle reçue "par don et omosne" bien qu'elle ne fut pas "native de ladite ville." Veuve d'un ancien bourgeois de Falaise, elle avait rendu d'innombrables services aux églises paroissiales de la ville et ce fut précisément là la raison qui poussa les bourgeois à l'admettre à Saint-Lazare et à lui verser une pension au même titre que les autres.²¹ Ainsi également la veuve de Raoul Goubert "fut soufferte" en la léproserie après la mort de son mari, "pour la peste et mortalité qui lors avait cours audit lieu mesme quil ny avait plus de ladres et que personne ny osoit habiter."²² Mais les bourgeois pouvaient également faire la sourde oreille et refuser l'intégration d'un malade qu'on cherchait à leur imposer.

Étaient également reçus à la léproserie, après accord des bourgeois, les adultes suspectés de lèpre. Les enfants nés à la maladrerie y étaient gardés jusqu'à ce qu'on soit certains qu'ils n'étaient pas atteints.²³ La délibération qui en décidait était dirigée par "l'administrateur aux épreuves" assisté par deux médecins, un "surgeon," en présence d'un clerc représentant l'official de Bayeux.²⁴

À la fin du XVe siècle, il y avait deux enfants à la maladrerie, l'un âgé de 9 ou 10 ans, et l'autre, né à la maladrerie au cours de l'année, qui avait été séparé des autres malades et confié à la garde d'une personne saine "jusqua ce quil soit en âge que lon puisse savoir sil est sain ou malade."²⁵

Enfin la maladrerie accueillait aussi, à l'occasion, des personnes atteintes d'autres affections que la lèpre et rendues incapables de gagner leur subsistance comme cette Jehenne Plantepain "sy malade denflunre et dautre maladie dont Mons. saint Antoine est réclaté que elle ne peut aller quêter sa vie pour icelle entretenir;" elle fut reçue à la léproserie "jusques au bon plaisir des bourgeois et habitants de la commune et marerie dudit Falaise."²⁶

En cette fin du XVe siècle donc, la maladrerie Saint-Lazare de Falaise ouvrit ses portes plus largement que ne l'autorisait l'intention des fondateurs. Une des raisons tenait probablement à la diminution du nombre des lépreux. En effet, Saint-Lazare, qui n'était pas une grande léproserie, ne fit cependant jamais le plein au cours des trente dernières années du XVe siècle. Cela rendait possible une ouverture que d'autres décennies n'avaient probablement pas connue.²⁷

Soucieux sans doute de ne pas condamner les malades à un isolement trop radical et désireux d'attirer d'abondantes aumônes, les bourgeois choisirent comme lieu d'implantation de la maladrerie un endroit fort animé: la proximité immédiate des foires de Guibray à la jonction de deux routes. Les comptes mentionnent en effet deux voies touchant aux terres de la maladrerie: le chemin de Trun et le "grant chemin du roi" qui pouvait être la route joignant, par Falaise, Caen à Tours.²⁸ La maladrerie était séparée du champ des foires parfois par une simple haie, parfois par un mur qui touchait aussi certains hôtels particuliers.²⁹

Ce mur d'enceinte fut refait de fond en comble en 1479, car, d'année en année, on avait constamment eu besoin de le réparer, plus semble-t-il pour empêcher les gens d'entrer dans les lieux réservés aux malades que pour prévenir la sortie de ceux-ci. En particulier un enclos, situé entre la maison des malades et les halles des marchands de St-Lô, éveillait les convoitises de même que les vergers. Les gens du voisinage pratiquaient des brèches dans le mur, y faisaient passer leurs bêtes pour les envoyer paître chez les malades, au risque de détruire les jeunes arbres fruitiers, dérobaient des ormeaux "de jour comme de nuit" et faisaient toutes sortes de "choses déshonnêtes".³⁰ Pour les mêmes raisons de protection, il fallut verrouiller solidement toutes les ouvertures qui donnaient à l'extérieur de la maladrerie, armer de bandes de fer les portes qui ouvraient à côté de l'hôtel d'un particulier, Eudin Auberil, garnir aussi de fer la porte de la chapelle afin de la verrouiller de l'intérieur car, par elle, gens et bêtes pouvaient avoir accès aux terres des malades. Le moins qu'on puisse dire est que ce mur n'était pas parfaitement étanche, et que la crainte de la contagion n'était pas telle qu'elle pût prévenir de telles actions!

Le nouveau mur, maçonné, fut haut de 10 pi. et large de 2 pi. Deux portes principales donnaient accès, du champ des foires, à la maladrerie. L'une large de 9 pi. 1/2 servait au passage des charrettes.

Une autre, assez large aussi, (8 pi. 1/2), communiquait avec les halles des marchands de Thorigny. Une troisième qui n'avait que 4 pi. permettait le passage des piétons. Les dimensions de la dernière, près de l'hôtel Auberil, ne sont pas données. Entre les deux premières, bien visible de tous les passants et de tous les participants aux foires, une pierre portait les armes de la ville de Falaise, signe non-équivoque de l'autorité des bourgeois sur la maladrerie.³¹

À l'intérieur de ces murs, la maladrerie comprenait trois bâtiments principaux -- la maison aux malades, la chapelle, et une autre construction appelée le "postil," entourés de plusieurs pièces de terre dont certaines devaient en principe servir exclusivement aux malades.

La "maison aux malades" fut, elle aussi, entièrement reconstruite. Le nouveau bâtiment, à deux étages, mesurait 120 pi. x 18 pi. et fut construit en pierres. S'y trouvaient sept chambres munies chacune d'un âtre et d'une cheminée. Les malades pouvaient donc se chauffer à volonté dans toutes les pièces. À chaque chambre était attaché un cellier, sorte de pièce plus fraîche où l'on conservait les provisions. Le toit était latté puis recouvert de tuiles.³² Malheureusement on ne sait rien de la façon dont les chambres étaient meublées.

L'autre bâtiment important, la chapelle, nécessita aussi de continuel travaux.³³ On en refit les fondements, en pierre également, on remplaça le maçonage ancien fait de "boue" par du "mortier à chaux et sablon;"³⁴ à l'intérieur, des lambris de bois remplacèrent les anciens faits "de terre."³⁵ Cette chapelle, qui, comme beaucoup d'autres chapelles de maladreries, servait aussi aux gens de l'extérieur, était divisée en deux sections séparées par des "fenêtres à verres." Basses, celles-ci étaient souvent "rompues" car, "les malades pouvaient y mettre les mains et regarder."³⁶ Mais de toutes les réparations qu'appelaient constamment l'état de la chapelle, la plus étonnante sans doute est l'obligation presque annuelle qu'il y avait de refaire une partie du toit. Les raisons avancées invoquent un coupable inattendu: le jeu de paume qui semble avoir été une des occupations régulières des malades. Lancée sur le toit, la balle ne tardait pas à y provoquer des dégâts: chute de tuiles, bris des lattes de la toiture et par conséquent, exposition de l'intérieur de la chapelle aux intempéries.³⁷ Même le terrain sur lequel évoluaient les joueurs était rapidement marqué de "bosses et de fosses" qui, par dénivèlement du sol, laissaient l'eau s'écouler vers les fondations.

Il fallait donc constamment "dresser les terres" autour de la chapelle ou la "rempater" afin d'en éviter la dégradation. Notons cependant qu'à aucun moment, malgré la régularité des dépenses entraînées, les bourgeois ne tentèrent d'interdire ce jeu aux malades.

Le dernier bâtiment enfin nous est décrit avec assez de précision et complète nos informations tant sur les immeubles de la maladrerie que sur les loisirs des malades. Il s'agissait d'une petite construction appelée "maison de boys" ou "postil" ou "repositoire." Mentionnée dès 1469, elle prit une nouvelle ampleur avec les travaux des années 1475-1480. C'était une maison en bois de chêne, de 10 ou 11 pi. x 18 pi., située sur la rue tout à côté de la porte servant aux piétons.³⁸ Le "postil" était, comme les autres bâtiments, couvert d'un toit de tuiles et muni de gouttières. À l'intérieur, un siège de pierre permettait aux malades de se reposer sans perdre de vue les passants sur le chemin.³⁹

Autour de ces bâtiments s'étendaient des pièces de terre, certaines labourables et baillées à ferme tous les ans, d'autres plantées en verger ou servant de jardin potager.⁴⁰ Il y avait en fait deux vergers: l'un dont l'administration de la léproserie tirait des profits, planté de pommiers, cerisiers, pruniers, et pêchers; l'autre, une ornaie à l'origine, dont tous les ormeaux furent coupés en 1475 et remplacés par des arbres fruitiers pour que les malades soient "ombragés et aient des fruits."⁴¹ La maladrerie était approvisionnée en eau par un puits qui, jusqu'en 1479, servit non seulement aux malades mais aussi "au commun venant aux foires et aux paroissiens de Guibray et mesmement à autres gens passans."⁴² En 1479, cependant, un deuxième puits fut creusé dans l'enclos réservé aux malades pour servir à leurs "negoces et affaires" et pour qu'ils "naient plus cause de venir a lautre puiz dudit hostel." Ce nouveau puits fut ensuite entouré de murs et verrouillé de sorte qu'il n'était accessible qu'aux malades.⁴³ La crainte de la contagion était donc bien réelle. Mais ce qui étonne ici c'est plutôt le caractère tardif de cette mesure alors qu'en d'autres endroits, la création de fontaines propres aux lépreux date du XIII^e siècle.⁴⁴

L'effort de reconstruction et de réaménagement consenti par la bourgeoisie falaisienne au sortir d'une guerre dont Falaise avait beaucoup souffert,⁴⁵ était, on le voit, important. Il montre que les bourgeois n'avaient nullement l'intention d'abandonner à leur triste sort les quelques malades encore atteints de lèpre. Aussi bien leur honneur

était-il en jeu puisque la maladrerie, sise au coeur d'un des lieux économiques les plus importants de la région, pouvait être le point de mire de tous les participants aux foires de Guibray, et plus généralement de tous les passants.

LA BOURGEOISIE DE FALAISE: DROITS, PRIVILÈGES, ET DEVOIRS.

À titre de fondateurs de Saint-Lazare, les bourgeois tenaient, d'ailleurs, à y exercer leurs droits et à y faire valoir leurs privilèges. C'est eux, on l'a vu, qui disposaient du droit de décider des entrées à la maladrerie. C'est eux qui allouaient les pensions. Mais le privilège qui leur tenait sans doute le plus à coeur était leur droit de présenter aux cures de Morteaux et de la chapelle de la léproserie et celui de nommer l'administrateur de la maison de même que les neuf auditeurs des comptes de cet administrateur. Ces privilèges furent contestés à quelques reprises au cours de l'histoire de la maladrerie et ce ne fut pas sans d'âpres et longs débats que les bourgeois réussirent à faire valoir leurs droits.

Le droit de présenter à la chapelle fut contesté en 1399 par le procureur du roi lui-même et il ne fallut pas moins de dix-sept ans de procédures, aux assises du bailliage de Caen d'abord, de Falaise ensuite, pour qu'il soit finalement reconnu.⁴⁶ À nouveau contestés en 1445, les bourgeois ne se contentèrent pas de réaffirmer leurs droits mais précisèrent en plus que les candidats devaient eux-mêmes appartenir à la bourgeoisie de Falaise. Malgré des pressions senties de la part de certaines familles nobles, ils se tinrent fermement à cette règle au cours du XVe siècle.⁴⁷

Mais le conflit qui fut le plus dur, coûta le plus cher et exigea le plus de déplacements fut celui qui, à partir de 1474, opposa à nouveau les bourgeois au représentant du roi. Il s'agissait cette fois, du choix de l'administrateur de la maladrerie. Il semble que Louis XI, prétendant que depuis son avènement le poste n'avait pas été pourvu, l'accorda à un nommé Cuevret, de sa suite, lui donna des lettres à l'appui adressées au lieutenant du bailli de Caen à Falaise et au bailli lui-même sans que les bourgeois aient été entendus ni les coutumes de la maladrerie évoquées.⁴⁸ À partir de 1481, les comptes sont pleins des rebondissements de cette affaire. De nombreux voyages, tant à

Paris qu'à Tours furent nécessaires avant que les bourgeois ne réussissent à présenter des doléances en l'Échiquier de Normandie. Ils obtinrent enfin une première lettre du 14 août 1482 leur donnant raison. Mais cela ne suffit pas à désarmer Cueurvet et ses partisans. En 1484, on les trouve toujours en procès, aux assises de Falaise, devant 18 nobles et vavasseurs appelés en renfort par la maladrerie. Nouvelle défaite de Cueurvet qui, cette fois, réclame aux bourgeois la somme considérable de 100 écus d'or en compensation du poste auquel il renonce et des revenus qu'il a perdus. Entendue devant le grand sénéchal de Normandie, la cause cette fois se terminera au désavantage des bourgeois malgré les cadeaux substantiels offerts au lieutenant général "pour hâter leur cause."⁴⁹ Cela représentait une somme de 175 l.t. que la maladrerie paiera en 1486.⁵⁰

Des conflits de ce genre diminuaient les revenus de la maladrerie non seulement à cause des dépenses considérables qu'il fallait engager mais aussi par la privation directe de certaines sources normales de revenus. Ainsi, le compte de 1482 révèle que Cuévret, avant même de connaître l'issue du procès, avait réclamé le produit de la dîme de Vaton et saisi plusieurs rentes de même que les amendes de la foire Ste-Croix. Ces difficultés pouvaient affecter directement les malades dont la pension en grains découlait directement du revenu des dîmes. En 1482, au moins une pension ne put être payée en grains.⁵¹

L'âpreté de la lutte se comprend non seulement par des raisons de prestige mais aussi à cause des responsabilités qu'entraînait avec elle la propriété de la léproserie, responsabilités à la fois au plan matériel et au plan spirituel. Après tout, c'était eux les bailleurs de fonds! Les travaux de réparation et de réfection entrepris en 1474 avaient coûté fort cher et l'administration n'aurait certes pas pu les entreprendre en ne comptant que sur les revenus réguliers de la maladrerie.⁵² Et, bien que le nombre de malades ne fut vraiment pas très élevé, il fallait quand même leur assurer une pension convenable. En effet, contrairement aux contrats de "retraite" passés entre des particuliers et les hôpitaux, contrats par lesquels une personne se voyait garantir le gîte et le couvert contre une rente annuelle qu'elle apportait, ici, c'est la maladrerie qui payait la pension aux malades afin de leur permettre de survivre, même s'ils n'avaient eux-mêmes rien pu apporter en contrepartie. Cette pension leur était versée en argent et en

nature: une somme de 6 l. t. et une ration de 6 setiers d'orge (96 boisseaux), prises sur les dîmes appartenant à la maladrerie. Le prier des malades, à cause de sa fonction, recevait en plus 2 boisseaux de froment, 2 chapons, et 2 pots de vin. Les malades avaient aussi droit à une certaine quantité de bois pour se chauffer.

Il n'y a malheureusement aucune trace, dans la comptabilité, des sommes consacrées à l'alimentation quotidienne. Chacun était-il responsable de sa propre pitance? Les parents et amis vivant à Falaise devaient-ils voir à l'entretien de leur parent malade? Nous ne le savons pas. Les malades avaient bien accès, depuis 1475, à leurs propres arbres fruitiers, et, depuis 1482, à une pièce de terre où ils pouvaient "faire leurs retraits et mesmement des poiz, feves et autres." Un approvisionnement en légumes et en fruits était donc possible. Le pain leur était apporté par l'un des serviteurs de la maladrerie, représentant en cela les bourgeois.⁵³ Mais qu'en était-il de l'alimentation carnée et de la consommation de poissons? Sur ce point, les comptes sont totalement muets. On doit cependant supposer qu'ils devaient eux-mêmes, grâce à la pension qui leur était versée, se procurer à l'extérieur, par l'entremise des serviteurs, les biens de consommation désirés.

Alors naît une autre question. Les malades pouvaient-ils, avec leur seule pension, se procurer tout ce qui était nécessaire à leur bien-être? La réponse à cela est: pas toujours. Certaines années furent particulièrement dures et, dans ces moments-là, les bourgeois étaient à nouveau mis devant leurs responsabilités. Ce fut précisément le cas en 1482. Cette année-là, la prieure des malades se vit offrir une pension en orge calculée sur la base de 20 d. le boisseau alors que le prix courant était de 60 d.⁵⁴ et que tous les autres prix étaient à la hausse. Pour elle, cela signifiait une baisse de pension de 14 l. 8 s. à 8 l.t. Son mari prit l'affaire en mains et, avec un autre malade, qui devait succéder à Guillemine comme prier, intervint auprès des bourgeois, leur montrant combien cette pension était insuffisante puisque "tous les vivres estoient si chers." La requête fut entendue. Les bourgeois accordèrent à chacun un supplément et acceptèrent de payer 2 des 6 setiers de la pension à 60 d. le boisseau plutôt qu'à 20 d. C'est le seul exemple, dans la comptabilité de Saint-Lazare, d'une tentative de payer les pensions en céréales au-dessous du prix du marché.⁵⁵

À côté de ces responsabilités matérielles, les bourgeois devaient aussi s'assurer que la vie religieuse était bien suivie et que les malades trouvaient tout le réconfort dont ils avaient besoin. Un curé était attaché à la maladrerie, mais sa présence et son activité auprès des lépreux devaient être contrôlées. Les malades ne manquaient pas de protester à l'occasion, comme ils le firent très ouvertement aux assises de Falaise de 1424, demandant que les bourgeois veuillent bien bloquer la pension du curé qui n'était pas fidèle aux 3 messes par semaine qu'il devait célébrer pour eux.⁵⁶ On a vu que la chapelle avait fait l'objet de nombreuses réparations.⁵⁷ Les bourgeois étaient aussi soucieux d'en entretenir le mobilier, de remplacer les vêtements liturgiques, les nappes d'autel,⁵⁸ de même qu'ils veillaient à la qualité de la vie liturgique qui s'y déroulait: ainsi, en 1468, se défit-on de l'ancien missel, "caduc en plusieurs lieux et places ainsi qu'il était apparu à plusieurs personnes notables de ladite ville," et le remplaça-t-on par un missel "à l'usage du diocèse de Sées," orné d'une image ou "histoire du cruxefix" achetée d'un artisan de Rouen.⁵⁹ En 1474 on y ajouta un "commune sanctorum" à trois cahiers, enluminés de vermillon, parce qu'il n'y en avait pas et que dès lors, "on laissoit à chanter." En Carême, un prédicateur spécial était attaché à la chapelle qui servait aussi de lieu de procession, tous les ans à la St-Marc.⁶⁰

Le rapprochement de tous ces éléments de vie quotidienne laisse donc sous l'impression très nette que la bourgeoisie de Falaise, si elle savait défendre ses privilèges, savait aussi s'occuper de façon constante de cette institution implantée à ses portes. En aucun cas n'aurait-on pu, pour priver les bourgeois de leurs droits, les accuser de négligence.

L'ADMINISTRATION DE LA MALADRERIE ET LE CONTEXTE DE LA FIN DU XVe SIÈCLE.

Comme dans beaucoup d'autres institutions du même type, les bourgeois avaient, à l'origine, confié les malades à une communauté de frères et de soeurs, les frères et soeurs de Saint-Lazare et de Marie, Marthe, et Madeleine.⁶¹ Ces frères auraient été au nombre de 13 en 1337.⁶² Au cours du XVe siècle, cette communauté semble avoir complètement disparu. Ce qui est certain, toutefois, c'est que, à la fin du XVe siècle, des serviteurs sans lien d'appartenance à une fraternité étaient

engagés au service des malades. Leurs rôles étaient divers: aller chercher le "pain du dimanche," "querir aux malades leurs vivres et nécessités," acheter leur cidre, rapporter le bois auquel les malades avaient droit du bois de Canivet ou de Basoches,⁶³ garder les biens des malades lorsqu'il n'y en avait pas, momentanément, à la maladrerie.⁶⁴

À côté de ces serviteurs qui, rétribués, ne recevaient pas de pension, le sénéchal, l'administrateur, le curé, le prieur, et les malades en recevaient une. Elle était payée une fois par année selon le nombre de jours de présence à la maladrerie.⁶⁵ L'administrateur avait la responsabilité de la gestion financière de la maladrerie et devait rendre ses comptes devant les 9 élus représentant les bourgeois, le vicomte ou son lieutenant, et les "conseillers, procureurs et mesnagiers de la ville se estre y veulent."⁶⁶ Cette audition ne semble pas avoir été faite tous les ans.⁶⁷ Sur quels revenus l'administrateur pouvait-il compter pour gérer cette maison? Là-dessus, les comptes nous renseignent assez bien. Comme toutes les fondations hospitalières, la maladrerie Saint-Lazare fut dotée dès l'origine de diverses sources de revenus: rentes prélevées sur des maisons, parcelles de terre cédées en fief ou affermées selon le cas,⁶⁸ dîmes en grain (orge) levées sur quelques granges,⁶⁹ et enfin revenu de certaines coutumes.⁷⁰ La maladrerie percevait aussi des droits sur les marchands de Thorigny et de St-Lô qui venaient aux foires de Guibray. Enfin, la maladrerie entraînait en possession de tous les biens laissés par les malades à leur mort.

Ces revenus, tant ceux provenant du domaine fieffé que du domaine affermé, augmentèrent constamment pendant les dernières années du XVe siècle. Le domaine fieffé rapporta 70 l. 9s. 10d. en 1474, attint un premier palier en 1482, 86 l. 16s. 2d., puis, après un léger fléchissement, grimpa à nouveau de façon très nette dans les dernières années du siècle.⁷¹ Les revenus du domaine affermé évoluèrent aussi à la hausse, la maladrerie recueillant en 1501 plus du double de ce qu'elle ramassait en 1474.⁷² Mais ces revenus, apparemment assurés, ne reentraient pas toujours avec la régularité requise. Les droits de la maladrerie étaient souvent contestés comme en témoigne la section "Deniers rendus et non receus" que chaque compte comporte en sa fin. La raison la plus fréquemment invoquée était le défaut de titres: les lettres

attestant le droit de St-Lazare avaient été perdues et la maladrerie ne pouvait plus faire valoir ses droits sur le tenancier.⁷³ Parfois, l'administrateur ne savait même plus où se trouvait le bien-fonds ou qui le détenait. Lorsqu'Henry Le Vyandier rendit ses comptes pour la dernière fois en 1487, le total des sommes impayées dépassait le tiers des revenus globaux de la maladrerie. Certaines dettes traînaient depuis plus de 13 ans.⁷⁴ Ces pertes, la maladrerie ne pouvait guère les éponger par les dons ou les legs des malades.⁷⁵ Cinq d'entre eux moururent entre 1469 et 1487, à peu près tous, si l'on en croit les comptes, dans la plus grande pauvreté. Les deux premiers (1469) ne laissèrent pas de quoi couvrir la moitié des frais d'enterrement.⁷⁶ Seule Alips, morte en 1480 de la peste, laissa des biens pour une valeur, d'ailleurs modeste, de 11 l. 14s. 6d. La maladrerie vendit ce qui pouvait l'être et garda les ustensiles et les couvertures de lit pour l'usage des autres malades.⁷⁷ C'est donc dire que la maladrerie ne pouvait compter, en cette fin du XVe siècle que sur ses revenus fixes dont certains lui avaient été cédés depuis fort longtemps.

Or ces revenus ne souffraient pas seulement de la contestation des tenanciers ou de la rareté des donateurs. Ils étaient en plus affectés par la conjoncture politique ou économique, par les écarts climatiques, et souvent par les trois à la fois.

Tant dans le matrologe que dans la comptabilité, la guerre est souvent évoquée comme facteur d'appauvrissement de la maladrerie, et cela bien après 1450. Mais la guerre de Cent Ans avait d'abord fait des ravages. Dès le XIve siècle, le matrologe a conservé des actes qui témoignent ou de la médiocre rentrée des rentes, "en non valoir par fortune des guerres," ou de l'obligation d'en diminuer le poids sur les tenanciers "pour lempirement qui par ces présentes guerres est encouru."⁷⁸ En proie aux difficultés économiques, les débiteurs laissaient parfois s'accumuler des arrérages à un point qui devenait insupportable pour la maladrerie. Ce fut précisément le cas des drapiers de St-Lô qui, pendant 27 années, laissèrent impayées les 4 l.t. qu'ils devaient annuellement à la maladrerie à cause de la foire de Guibray. Les bourgeois de Falaise, tout en se montrant compréhensifs, leur rappelèrent toutefois à l'occasion que la maladrerie, "en très grant ruïne et décadence," avait un besoin urgent de cet argent. En 1451, lassé par leurs atermoiments, l'administrateur fit saisir leurs draps.⁷⁹

Mais la fin de la guerre de Cent Ans ne marqua pas pour autant la fin des tribulations dues à la guerre dans la région de Falaise. La rébellion de la Ligue du Bien public imprima aussi sa marque sur la région. Dans les comptes de 1468 et 1469, la section "Deniers rendus et non recesus" témoigne abondamment de ses effets. Impossible par exemple de percevoir les rentes dans le Val d'Ante, parce que tout "fut détruit et démoli à la venue des Anglais . . . et durant le temps qu'ils ont occupé ledit Falaise a été ledit Val d'Ante tenu en la main desdits Anglois."⁸⁰ En 1468, la foire de Guibray ne put avoir lieu.⁸¹ Beaucoup de gens avaient fui et le scénario habituel se répétait: rentes non perçues ou que l'on dut "abattre," hauts lieux de la vie économique détruits et désertés,⁸² dîmes dont le produit s'effondra.⁸³ La situation était identique en 1469 "pourquoy les gens de guerre estoient sur les champs en très grant nombre."⁸⁴ En 1472, les perspectives de destructions toujours possibles hantaient encore les esprits comme on peut le voir dans le procès qui opposa l'administrateur de la maladrerie au promoteur général du diocèse au sujet des réparations à faire à St-Pierre et St-Laurent de Vaton.⁸⁵ Après cette date, la situation semble s'apaiser. Bien que cela ne soit nulle part dit très clairement, il est possible que ce soient les destructions dues à cet état de guerre prolongé qui rendirent nécessaires les réparations entreprises à partir de 1474 à tous les bâtiments de la léproserie.

Il n'est certainement donc pas possible de parler de relance économique en cette région de la Normandie dès la fin de la guerre de Cent Ans. D'autant plus que les comptes montrent bien également que la guerre n'était pas seule en cause. Dès 1474 en effet, les récoltes se mirent à être mauvaises à causes de difficultés climatiques. La série des années difficiles devait s'étendre jusqu'à 1479: partie des récoltes fut perdue en 1474, 1475, et 1477, pour les "pluyes nyeulezons et autrement qui ont eu cours."⁸⁶ En 1478, par un renversement brutal, la sécheresse fut telle qu'en certains puits l'eau était à peine accessible.⁸⁷ 1479 vit revenir vents et pluies rendues responsables du faible rendement des dîmes de cette année-là.

À partir de 1480, les comptes ne reviennent plus sur ces problèmes. Mais un troisième fléau frappe alors Falaise: la peste. Déjà mentionnée en août 1469, ce fut cependant de 1480 à 1483 que l'épidémie

frappa le plus durement. Faute de bras pour travailler aux champs, le produit des dîmes tomba: on ne ramassa que 8 setiers d'orge là où on pouvait en espérer au moins 15. Le fermier de la coutume Ste-Croix demanda, après le passage de la peste, une diminution de 20% du prix de sa ferme car la mortalité "fut si grande et si forte que on ne osoyt habiter dans la ville ny aux fauxbourgs de ladite ville."⁸⁸ Coup dur à nouveau en 1483 où les dîmes furent adjugées à des prix très bas "obstant la peste qui est en ladite ville et fauxbourgs de Falaise sy forte et dangeureuse quon ny ozoit faire résidence ainxi que chacun scait."⁸⁹ Puis ce fut enfin l'accalmie jusqu'en 1500.⁹⁰

Toutes ces difficultés, jointes à la conjoncture générale de la fin du XVe siècle se traduisirent par une tension sur les prix, en particulier le prix des grains. Nous considérerons ici surtout le prix de l'orge et du froment. Les comptes nous livrent deux séries de prix qu'il est intéressant de comparer. D'une part le prix que nous qualifierons d'officiel: chaque année comptable débute par une "apprécie," une liste de prix où sont donnés les prix du boisseau de froment, d'avoine, et d'orge à différentes mesures, le prix des chapons, gelines, celui d'une livre de cire et d'un "vingt" d'oeufs. Ces prix ont une caractéristique très nette: leur relative stabilité au moins jusqu'en 1495, avec quelques écarts marqués, particulièrement en 1482: les prix au boisseau doublèrent brutalement par rapport à ceux de 1481. Puis, à partir de 1496, la tendance fut nettement à la hausse. Entre 1468 et 1501, selon cet indice, le prix de l'orge augmenta des deux-tiers, le prix du blé tripla passant de 2s. à 6s. le boisseau.⁹¹

Ces fluctuations, nous pouvons les comparer à celles d'une autre série de prix, concernant cette fois uniquement l'orge: il s'agit du prix du boisseau à partir duquel la pension des malades était véritablement calculée. Cette seconde série est donc probablement plus proche que la première de la réalité inflationniste de la fin du XVe siècle et plus révélatrice de la sensibilité du marché. Les prix y sont toujours plus élevés que ceux des "apprécies." De plus, l'écart entre les deux séries n'est pas stable, les fluctuations des prix liés aux pensions étant beaucoup plus prononcées, à la hausse comme à la baisse. Les années 1479-1483 et 1495-1500 sont particulièrement révélatrices à cet égard. Dans le premier cas, d'après les "apprécies", le prix du boisseau d'orge passa de 9d. à 24d. (taux d'augmentation: 166%). D'après

les pensions, le prix du boisseau subit, en fait, une augmentation au taux de 445%, fluctuant de 11d à 60d. Le même phénomène se vérifie entre 1495 et 1500. Le prix y doubla, selon les "apprécies," y tripla selon l'autre liste.

Cette poussée inflationniste ne fut d'ailleurs pas le fait des seuls prix des céréales. La même tendance à la hausse se vérifie sur presque toutes les autres sources de revenus de la maladrerie: les marchands de St-Lô virent leur location à la foire de Guibray passer de 5 l.t. au début des années '50 à 9 l.t. puis à 18 l.t. en 1495. De même, la coutume de la foire Ste-Croix affermée pour environ 15 l.t. dans les années 1470, dépasse généralement les 30 l.t. à la fin du siècle et atteint même 40 l.t. en 1495. La ferme du mesurage des blés, de 10 l.t. qu'elle était en 1468 et après s'être trouvée à 3 l. 4s.t. en 1478, remonta lentement à 5 l.t., puis 6, puis 9 l.t. pour sauter brusquement à 23 l. 12s. 6d. en 1495 et à 36 l.t. en 1497, prix où elle se maintiendra jusqu'en 1501. L'inflation est donc indubitable mais trop de données font défaut pour que nous puissions évaluer avec justesse l'effet de ces fluctuations sur le niveau de vie des malades.⁹² Cette hausse du prix des grains est en fait la véritable responsable de l'accroissement rapide des revenus de la maladrerie à la fin du XVe siècle. Vraisemblablement, les dépenses crurent aussi au même rythme. Malheureusement, la comptabilité ne nous permet de suivre l'évolution des salaires des ouvriers et des serviteurs que jusqu'en 1486.⁹³

CONCLUSION

Les comptes de la maladrerie St-Lazare, rédigés pendant une période critique de l'histoire de Falaise, jouent donc pour nous le rôle de miroir de la réalité économique et sociale de Falaise. Ils nous montrent une bourgeoisie jalouse de ses privilèges et certainement très attachée à sa maladrerie. Il est remarquable qu'immédiatement après la fin des hostilités, on ait confié à l'administrateur de la maladrerie le soin de relever complètement les bâtiments en ruine, de réaménager les lots destinés aux malades afin que ceux-ci y trouvent confort et possibilité de se détendre, et qu'ils y mènent la vie la plus "normale" possible, y compris au point de vue religieux. En aucun

moment, la comptabilité ne trahit une attitude de rejet.

Par ailleurs, ces comptes nous livrent de précieux indices sur les événements qui affectèrent la région entre 1470 et 1500. Ils jettent une lumière neuve sur cette période dite de reconstruction, trop vite considérée comme une période de prospérité. Falaise et sa région furent en fait livrés aux soubresauts de la guerre qui opposa Louis XI à sa noblesse. Tant la ville que les campagnes en souffrirent qui tiraient leurs revenus d'une terre constamment dévastée.

Enfin, au-delà des dévastations causées par la guerre, cette comptabilité nous rappelle aussi constamment combien l'économie rurale était toujours extrêmement dépendante des conditions climatiques, combien les populations étaient toujours vulnérables et soumises aux poussées épidémiques de la peste. En cela, l'histoire de Falaise ne se distingue pas de celle de nombreuses autres régions à la même époque. Au contraire, la poussée inflationniste que connaissent les prix des céréales selon la comptabilité de St-Lazare marque bien l'insertion de la région dans une économie européenne marquée elle aussi par la même accélération.

Université d'Ottawa

NOTES

¹ Voir par exemple E. Jeanselme, "Comment l'Europe au Moyen Age se protégea contre la lèpre," *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine* 24 (1931) 1-155; A. Bourgeois, *Psychologie collective et institutions charitables. Lépreux et maladreries du Pas-de-Calais (Xe-XVIIIe siècles)*. Coll. Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, XIV-2 (Arras 1972); R.H. Bautier et Fr. Maillard, "Les aumônes du roi aux maladreries, Maisons-Dieu et pauvres établissements du royaume. Contribution à l'étude du réseau hospitalier et de la fossilisation de l'administration royale de Philippe

Auguste à Charles VII," *Assistance et assistés jusqu'en 1610*, Actes du 97e Congrès national des Sociétés savantes, Nantes, 1972, *Bull. phil. et hist. du Com. des Travaux hist. et scient. Philologie et histoire* (Paris 1979) 37-105; J.-P. Blazy, "Hôpitaux et léproseries du pays de France pendant la guerre de Cent Ans," *Bull. de la Société d'histoire et d'arch. Les amis de Gouesse* 7 (1979) 7-40; P. Boiteau et al., "Rôle éventuel de la malnutrition dans l'épidémiologie de la lèpre. Exemple de la France du Moyen Âge et de la Renaissance," *Les problèmes de l'alimentation*, Actes du 93e Congrès national des Sociétés savantes, Tours, 1968, *Bull. phil. et hist. du Com. des Travaux hist. et scient. Philologie et histoire*, vol. 1 (Paris 1971) 9-18.

² P. de Longuemare, *Étude sur le canton de Tilly-sur Seulles* (Caen 1907) 35.

³ N.-M. Huyghebaert, "L'origine ecclésiastique des léproseries en Flandre et dans le Nord de la France," *Revue d'histoire ecclésiastique* 58(1963) 848-57; L. Legrand, *Les maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris au milieu du XIVe siècle, d'après le registre des visites du délégué de l'évêque (1351-1369)* (Paris 1899) lxii; V. Bourrienne, "La fondation de la maladrerie Goulley sur le fief de la Carbonnière, à Condé-sur-Vire, juin 1335," *Mélanges*, (Soc. d'histoire de la Normandie) 10e série (1926) 65-88; Bourgeois (à note 1) 37; Blazy (à note 1) 10; S.C. Mesmin, "Waleran count of Meulan and the Leper Hospital of St. Gilles de Pont-Audemer," *Annales de Normandie* 32 (1982) 3-19.

⁴ Bautier (à note 1) 53; Blazy (à note 1) 32 situe le recul au milieu du XIVe siècle; F. Pluquet, *Essai historique sur la ville de Bayeux* citant le cartulaire St-Nicolas de la Maladrerie (Caen 1829) 254-55.

⁵ Par exemple celle de St-Nicolas de Bayeux. Pillet, *Léproseries de l'arrondissement de Bayeux* (Bayeux, s.d.).

⁶ À preuve le recul de François II de Bretagne en 1477, revenant sur certaines mesures prises deux ans plus tôt qui réduisaient les lépreux à la mendicité. Le duc adoucit ces règles car il reconnaît que les suppliants "sont multipliez en grand nombre . en leurs maladeries." Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne. Preuves*, t. II (Paris 1707; réimpr. 1973) col. 1350 et 1362-63; Boiteau (à note 1) 11-12; Jeanselme (à note 1) 21 rappelle également les Ordonnances prises à Paris contre les lépreux en 1488 et 1502, preuve que la lèpre y était toujours active.

⁷ Bourgeois (à note 1) 34; Jeanselme (à note 1) 7-8 durcit peut-être un peu trop ces deux courants lorsqu'il attribue aux "saints" les motivations charitables et aux pouvoirs publics celles de crainte et d'auto-défense.

⁸ Blazy (à note 1) 12.

⁹ Bourgeois (à note 1) 55; Pillet (à note 5) 209; Jeanselme (à note 1) 91.

¹⁰ J. Morel, *Biéville-sur-Orne; histoire d'une petite commune du Calvados* (Caen 1911) 13, n. 2.

¹¹ L. Guillouard, "Étude sur la condition des lépreux au Moyen Âge, notamment d'après la Coutume de Normandie," *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* 29 (1877) 176-96. Son interprétation de la Coutume est peut-être un peu restrictive. Dans les faits, de nombreux lépreux continuaient à avoir un mot à dire sur la gestion de leur patrimoine comme le prouvent certains actes du Tabellionage. Voir par ex. 7E4-52v^o et 92v^o.

¹² Jeanselme (à note 1) 21; Bourrienne (à note 3) 82; Legrand (à note 3) lxxxii; E. Albe, "Les lépreux en Quercy," *Le Moyen Âge* 21 (1908) 121-43.

¹³ Il s'en explique lui-même dans le compte de cette année-là. Il reçut 15 l.t. "pour avoir fait enregistrer en un grant livre en fourme de matrologe . . . toutes les lettres chartes enseignements et instrumens de la revenue et privileges dudit hostel . . . lequel livre est fait de grant papier lambart et a chacun caier une peau de parchemin pour garder les caiers de rompre ou pourriture . . . enquel a 300 fieulletz . . . pour estre mis en seurte pour le prouffit et utillite dudit hostel . . . et mesme a fait apporter le pappier dont il est fait de la ville de Paris." Archives départementales du Calvados, 3E(50), année 1487, Dépenses, Dépense commune.

¹⁴ Archives départementales du Calvados, Archives hospitalières de Falaise: Matrologe, 3D(49); Comptes non foliotés, 1468-1469, 3B3E(48), 1474-1487, 3E(50), 1495-1501, 3E(51). Léchaudé d'Anisy n'accorde qu'une toute petite mention à cette maladrerie, "Recherches sur les léproseries et maladeries dites vulgairement maladreries qui existaient en Normandie," *Mémoires de la Soc. des Ant. de Norm.*, 17 (1847) 149-212; on trouve quelques indications sur St-Lazare dans P.-G. Langevin, *Recherches historiques sur Falaise* (Falaise 1814); R. Herval, *Falaise* (Rouen, s.d.);

A. Mériel, *Histoire de Falaise. Abbayes et maisons hospitalières de la vicomté* (Bellême 1891). Leurs informations sont toutes tirées du matrologe. Aucun n'utilise la comptabilité. Les historiens du XXe siècle les suivent.

¹⁵ P. German, *Histoire de Falaise* (Alençon 1966) 94; J.-M. Vallez, "Recherches sur l'histoire sociale et économique de Falaise du XIe siècle à la guerre de Cent Ans," *Bull. de la Soc. des Ant. de Norm.* 55(1959-1960) 39-86; Mériel (à note 14) 191.

¹⁶ En 1420, Henry V confirma aux bourgeois le droit de propriété de la léproserie comme fondateurs. German (à note 15) 121.

¹⁷ 3D(49), f°132v°

¹⁸ 3E(50), 1475 et 1481, Dépenses, Autres pensions pour malades.

¹⁹ Blazy (à note 1) 12. Mais à la maladrerie Goulley ce sont les paroissiens des paroisses d'où venaient les malades qui devaient leur "querir un liet, fournir linge, pot, paesle, baril, housse, cliquet et aultres choses ad ce requises," Bourrienne (à note 3) 82.

²⁰ Par exemple Jehan Cesny "venu en arrière saison dépourvu de vivres et autres biens," 3E(50), 1482, Dép., Autres gages et pensions de malades.

²¹ 3E(50), 1479, Dép., Gages et pensions.

²² 3B3E(48), 1469, Recettes, Autre recette des biens des frères ladres.

²³ 3E(51), 1495 et 1496, Dép., Autre dépense.

²⁴ La procédure fut appliquée à Guillaume Mabire, un cordelier du couvent de Falaise suspecté de maladie et à un enfant nouveau-né. Le cordelier fut peut-être libéré car le compte de 1495 précise que sa pension ne lui fut finalement pas payée. 3E(51), 1495.

²⁵ Dans son cas, l'enquête ne dut pas être concluante. On le retrouve constamment au cours des années suivantes et jusqu'en 1501, séparé des autres malades, mais toujours confié à la garde de la léproserie.

²⁶ 3E(50), 1487, Dép., Dons et aumônes. S'agissait-il du mal des ardents? Un des patrons guérisseurs de ce mal était saint Antoine: H. Tribout de Morembert, "Les saints guérisseurs du mal des Ardents," *Assistance et assistés jusqu'en 1610* (à note 1) 429.

²⁷ De 1468 à 1501, il n'y eut en tout que 12 personnes qui trouvèrent refuge à la maladrerie.

²⁸ 3E(50), 1476 et 1479, Dép., Oeuvres et réparations. German (à note 15) 94, Vallez (à note 15) 79 ne parlent que de la route de Trun.

Mériel (à note 14) 191 dit à l'"extrémité du faubourg de Guibray." Cf. Annexe I.

²⁹ 3E(50), 1475: halles de Rouen séparées par un mur; 1476: halles de St-Lô séparées par une haie faite de fagots d'épines; ibid.: la maison de Eude Auberil séparée par un mur. L'entrée de la maladrerie était très proche de hôtel. Sauf indication contraire, nos informations sur le cadre matériel viennent toutes de la section *Dépenses, Oeuvres et réparations*.

³⁰ 3E(50), 1474 et 1476 et 1478.

³¹ 3E(50), 1479. L'écu était soutenu par deux lions rampants. Une autre pierre "à feuilles et à fleurs" protégeait ces armes de la pluie. Deux corbeaux en forme de dragons faisaient la saillie.

³² 3E(50), 1474 et 1475. La pierre venait d'Olendon ou d'Aubigny, rarement d'Aisy. La chaux venait de Basoches et les lattes de Montpinçon.

³³ La maladrerie avait été dotée dès 1180 d'une église consacrée avec l'autorisation d'Alexandre III. Elle était dédiée à sainte Madeleine. Il y avait d'ailleurs une "image de la Magdeleine" placée dans le chœur. Le chœur en a subsisté jusqu'à aujourd'hui sous le nom de chapelle St-Marc car elle servait de station au cours de la procession des Rogations, le 25 avril: 3E(50), 1476 et 1478. German (à note 15) 94; Mériel (à note 14) 192.

³⁴ Il s'agit vraisemblablement de glaise: M.-Th. Lorcin, "Le Moyen Âge," 153-54, dans M. Clavel-Lévêque et al., *Les campagnes françaises. Précis d'histoire rurale*. (Coll. Comprendre. Paris 1983); J. Chapelot et R. Fossier, *Le village et la maison au Moyen Âge* (Coll. Bibliothèque d'arch. Paris 1980) 199 et 213.

³⁵ Cette amélioration ne fut faite qu'en 1485: 3E(50), 1485.

³⁶ 3E(50), 1475. Bourgeois (à note 1) 45.

³⁷ 3E(50), 1474, 1475, 1484, 1486.

³⁸ Cette porte semble avoir été percée en partie pour atteindre le repositoire plus facilement. En 1476, on fit faire "une huisserie de quatre piés en lieu de porte pour aller et venir à leur repositoire ou postilz faits a lyssue dicellui huys sur la rue pour voir les gens passer par les chemins et y prendre leur récréation," 3E(50), 1476.

³⁹ 3E(50), 1479.

⁴⁰ 3E(50), 1475, Recettes, Autres recettes de terres . . . baillées à ferme; *Id.*, 1482.

41 3E(50), 1476.

42 3E(50), 1482.

43 3E(50), 1479, 1480, 1482.

44 Boiteau (à note 1) 13.

45 La guerre de la Ligue du Bien public.

46 Le changement de Caen à Falaise se fit à la suite de vives représentations des bourgeois qui se considérait "moult grevés et dommaginez" de devoir aller à Caen qui est "à sept grans lieues de Falaise" et qui demandèrent instamment, particulièrement en 1410 que la cause soit entendue à Falaise "qui est lieu et siege notable garny de bon conseil," 3B3E(48), Liasse: droit de présenter à la chapelle, 1361-1416.

47 3D(49), f^o256r^ov^o; f^o259r^ov^o.

48 L'affirmation est étonnante car les comptes montrent que P. Grimoult fut en charge jusqu'en 1466. Guillaume Raison rendit ses comptes en 1468, Jehan Seran en 1472 et H. Le Vyandier avait été désigné par les bourgeois en 1473. Cuevret était "queux ordinaire de bouche du roy," 3D(49), f^o260v^o et 3E(50), 1487, Dép., Dépense commune. Il s'agit bien de Cuevret et non de M. l'abbé de la Butore, aumônier du roi comme l'a lu Langevin.

49 P. Louvet, lieutenant général du grand sénéchal de Normandie avait demandé et reçu une coutellerie de 12 couteaux, 1 fourchette, 2 couteaux à service en argent doré avec gaine dorée et émaillée, le tout fait par un coutelier de Falaise, Jehan Dumoys, 3E(50), 1485; sur les dépenses engagées pour faire venir les nobles et les vavasseurs: 3E(50): 1484.

50 L'écu doit être compté à 35 s.t.

51 3D(49) donne un résumé incomplet de toute l'affaire, f^o260r^o à 261v^o. De tels conflits n'étaient pas particuliers à Falaise. Voir, pour la maladrerie Beaulieu de Caen, M.-C. Hettier, "Notice sur la léproserie de la Madeleine-lez-Bergnes-St-Winoc," *Bull. de la Soc. des Ant. de Norm.* 5(1868-1869) 415-23.

52 Les dépenses encourues pour "Oeuvres et réparations" seulement dépassent souvent, pendant ces années, les 150 l.t. En 1479, par exemple, le revenu réel, c'est-à-dire la recette totale déclarée diminuée des rentes non perçues, fut de 169 l. 16s. alors que les dépenses pour les constructions nouvelles se montèrent à 176 l. 19s. 11d. t.

53 Mériel (à note 14) 194.

54 cf. Annexe II, B.

⁵⁵ 3E(50), 1482, Dép., Autres gages et pensions de malades. C'est précisément cette année-là que Cuvret s'était emparé d'autorité de plusieurs revenus de la maladrerie. Il y a peut-être là un lien de cause à effet, l'administrateur ayant tenté de répercuter sur les malades les difficultés financières de l'institution. Cet exemple souligne en tout cas, l'extrême vulnérabilité des malades face à tous les imprévus qui modifiaient leurs propres revenus.

⁵⁶ Lorsque Langevin a examiné le matrologe, il dit avoir lu au début, une "pancarte en parchemin" rappelant les devoirs des membres de la maladrerie. Au nombre de ceux-ci, les 3 messes par semaine: une au St-Esprit, une à la Vierge, et la troisième pour les défunts. Cette pancarte a disparu depuis. Langevin (à note 14) 88.

⁵⁷ Les bourgeois étaient d'ailleurs surveillés de près à ce sujet. Ainsi, en 1478, la dîme de Ners fut "mise en arrest" par l'archidiacre parce que les vitres du chancel n'avaient pas été réparées ce qui rendait la vie liturgique difficile sinon impossible: 3E(50), 1478.

⁵⁸ 3E(50), 1474, 1481, 1485, 1486; 3E(51), 1495.

⁵⁹ 3E(50), 1468.

⁶⁰ 3E(50), 1474, Dép., Dépense commune; 3E(51), 1500.

⁶¹ German (à note 15) 94.

⁶² Vallez (à note 15) 79-80. Le cas, cité par Vallez, de Raoul Exmelin et de sa femme acceptés comme membres de la maison en 1336 n'est pas très clair. Ils n'étaient probablement pas lépreux puisqu'ils gardèrent toute liberté de tester en faveur de qui ils voudraient à l'exception du don fait à St-Lazare au moment de leur entrée. (22s. de rentes sur 2 maisons, une pièce de terre à Guibray, 15 l.t. de leurs biens meubles et 60s. "pour une pitance"). Ils conservèrent aussi leur liberté de se remarier à volonté à la mort de l'un des conjoints. Par ailleurs, ils étaient quand même tenus à garder la discipline de la maison et contraints à ne pas vendre la portion qui leur avait été attribuée, sans le consentement des autres. Cependant, rien ne mentionne leur service auprès des malades. Qu'ils aient été lépreux ou non, un statut spécial leur a été accordé, peut-être dû au fait que Raoul Exmelin avait été maire de Falaise: 3D(49), f^o52r^ov^o.

⁶³ 3E(50), 1481 et ss. Le droit de prélever du bois à Canivet et à Basoches remontait à saint Louis: 3B3E(48), Liasse Droits dans les bois de Basoches et Canivet. L'asnier qui allait chercher ce bois disparut

vers la fin des années 70 car, au dire de l'administrateur, "son entretenement seroit de trop grant coust," 3E(50), 1486. La pension en bois fut transformée en son équivalent en argent et les malades durent se procurer du bois par d'autres moyens.

⁶⁴ 3E(50), 1474 et 1475, Recettes, Autre recette.

⁶⁵ 3D(49), f^o 253v^o à 254r^o. Cf. Annexe III.

⁶⁶ 3E(50), Coppies servantes à laudicion de ce present compte. Autre coppie.

⁶⁷ H. Le Vyandier présenta ses comptes deux fois en 13 ans: en 1479 et en 1487.

⁶⁸ La maladrerie levait des rentes sur de nombreuses maisons des paroisses de Falaise et des environs et sur plusieurs moulins. Le moulin "au vivier" en la paroisse N.-D. de Guibray, à Versainville et ailleurs: 3D(49), f^o 81v^o, 117v^o, 118r^o. Les parcelles afferméées semblent être situées en général autour sinon sur le territoire même de la maladrerie: *Id.*, f^o 250v^o.

⁶⁹ Il y en avait quatre: les dîmes de Fourches, Vaton, Ners, et Caudecotte. Les dîmes de Fourches et Ners avaient été cédées à la maladrerie par un particulier, père de Guillaume de Fourches. Celle de Fourches venait de plusieurs terres sises sur différentes vavassories ou fiefs. Celle de Ners au contraire provenait d'une seule terre sur laquelle la maladrerie avait une grange, "une voie à charrette pour y accéder et sept pieds tout autour pour la réparer." La dîme de Caudecotte était levée en la paroisse de St-Georges de Morteau. 3D(49), f^o 152r^o, 211v^o, 215v^o, 218v^o à 219v^o, 230r^o, 231r^o et 233r^o. Cf. Annexe IV.

⁷⁰ Par exemple, le mesurage des blés aux halles de Falaise de même que la moitié de la coutume et les amendes de la foire Ste-Croix. La coutume de la foire Ste-Croix avait été donnée à la madrerie le 4 mai 1200 "par le roi de France nommé Jehan." Elle comportait le droit de haute justice par toute la vicométe et les amendes de tous les cris de haro, pendant la durée de la foire; c'est-à-dire le jour de la fête, trois jours avant et trois jours après. L'autre moitié allait au fermier de la coutume. Les droits de la maladrerie furent définis à nouveau en 1466: 3D(49), f^o 123r^o, 127r^ov^o, 251v^o. Mériel (à note 14) 192-94.

⁷¹ 1498: 93 l. 2s. 3d.t.; 1499: 89 l. 2s.2d.t.; 1500: 98 l. 5s. 7d.t.; 1501: 95 l. 2s. 5d.t.. Il faut remarquer que cette hausse est due non à la partie stipulée en argent qui est relativement stable pendant toute

la période, mais à la partie payée ou comptée en grains, dont la valeur suit le prix annuel des grains.

⁷² 1474: 156 l. 14s. 1d.t.; 1501: environ 343 l.t. Les revenus avaient même dépassé les 373 l.t. en 1500.

⁷³ Ces pertes de titres, dues probablement à la guerre, ne doivent pas être mises au compte de la négligence. Un passage de l'année 1429 montre qu'au contraire on conservait précieusement les actes et qu'on réparait même les sceaux lorsqu'ils se détérioraient: 3D(49), f^o123r^o.

⁷⁴ 3E(50), 1487, Deniers rendus et non receus. Revenus totaux: 265 l. 1s. 3d.t.. Sommes en souffrance: 100 l. 4s. 3d.t. Ceci est toutefois une exception. Les autres années, l'importance de ces dettes varie de 9% à 15% du revenu global.

⁷⁵ Aucun don substantiel ne fut fait pendant toutes ces années: 3E(51), 1500, Recettes, Autre recette.

⁷⁶ Raoul Goubert et sa femme: 3B3E(48), 1469, Recettes, Autre recette des biens des frères ladres.

⁷⁷ La maladrerie vendit les étains, un plat et une quarte, à un étainier qui en donnait 20d. par livre; les vêtements furent aussi vendus, un chaperon de drap noir à la chambrière d'Alips pour 12s et une autre robe noire, "simple, vieille," pour 12s. 6d.; enfin deux "cent" de fagots furent vendus 1 l.t. Demeurèrent à la maladrerie deux sauciers, deux écuelles, une petite couette et un traversin qui furent tout de suite cédés à une autre malade contre 30s. Cette dernière, lorsqu'elle mourut, deux ans plus tard, n'avait que ces biens à léguer. Elle était donc entrée à la maladrerie totalement démunie: 3E(50), 1480 et 1482, Recettes.

⁷⁸ Entre autres, 3D(49), f^o97v^o.

⁷⁹ 3D(49), f^o120r^o à 121v^o.

⁸⁰ 3B3E(48), 1468, Deniers rendus et non receus.

⁸¹ 3B3E(48), 1468, Dépense, Dons et modérations.

⁸² Les halles occupées par les marchands de Thorigny à Guibray étaient "cheoistes et tournées en ruine et non valoir" et continueront d'ailleurs à l'être et à ne rien rapporter à la maladrerie pendant plus de vingt ans: 3B3E(48), 1468 et 1469, Recettes, Domaine fieffé, paroisse de Guibray.

⁸³ Comme celle de Fourches, "à loccasion des divisions et différences que avoient cours au pays," 3B3E(48), 1468, Dép., Dons et modérations.

⁸⁴ 3B3E(48), 1469, Recettes, Domaine fieffé, rente de foin.

⁸⁵ L'administrateur de St-Lazare refusa de payer pour St-Pierre car cette église, "guerrarum occasione que diutius in Regno Francie vignerunt fuisse destructum qui si reppararetur forsan etiam guerris supervenientes propter nimiam proximitatem castris dicti loci Falesie destrui posset et demoliri," 3B3E(48), Liasse, St-Lazare de Falaise. Vaton. Église. Aussi 3D(49), f^o159v^o à 160r^o.

⁸⁶ Nieulle: carie des blés causée par l'humidité.

⁸⁷ À la maladrerie même, on dut allonger de beaucoup la chaîne du puits pour pouvoir s'approvisionner.

⁸⁸ 3E(50), 1480, Deniers rendus et non reçus. Sur les épidémies de ces années voir aussi R. Favreau, "Epidémies à Poitiers et dans le Centre-Ouest à la fin du Moyen-Age," *Bibliothèque de l'École des Chartes* 125 (1967) 373-74.

⁸⁹ 3E(50), 1483.

⁹⁰ 3E(51), 1500, Deniers rendus et non reçus. Les mêmes difficultés se manifestèrent alors touchant le revenu des dîmes.

⁹¹ Cf. Annexe II.

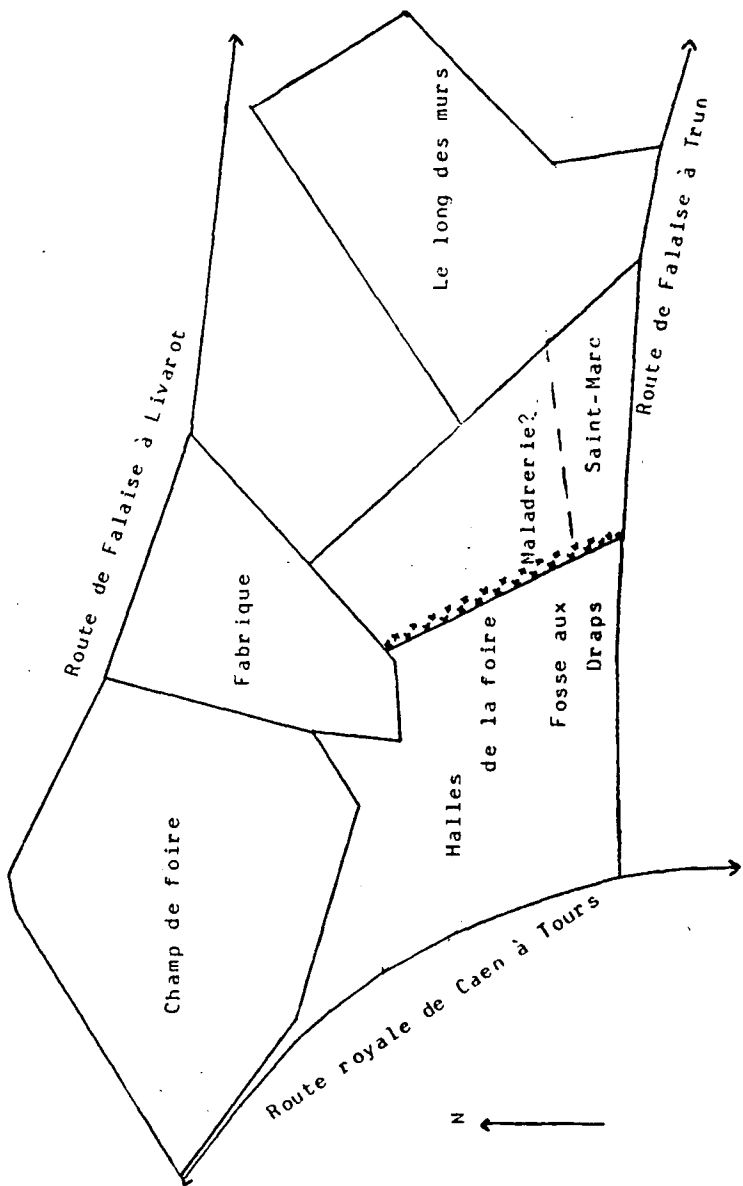
⁹² Sauf en 1482 évidemment. Le prix du boisseau d'abord offert par l'administrateur était même inférieur à celui des "apprécies." Cf. Annexe II, B.

⁹³ Une comparaison avec les salaires payés par l'Hôtel-Dieu de Falaise au début du XVII^e siècle indique que les salaires de cette catégorie de travailleurs auraient doublé depuis 1480: 1E(17), 1502 et suivantes.

ANNEXE 1

Emplacement approximatif de la maladrerie près de la foire de Cuibroy

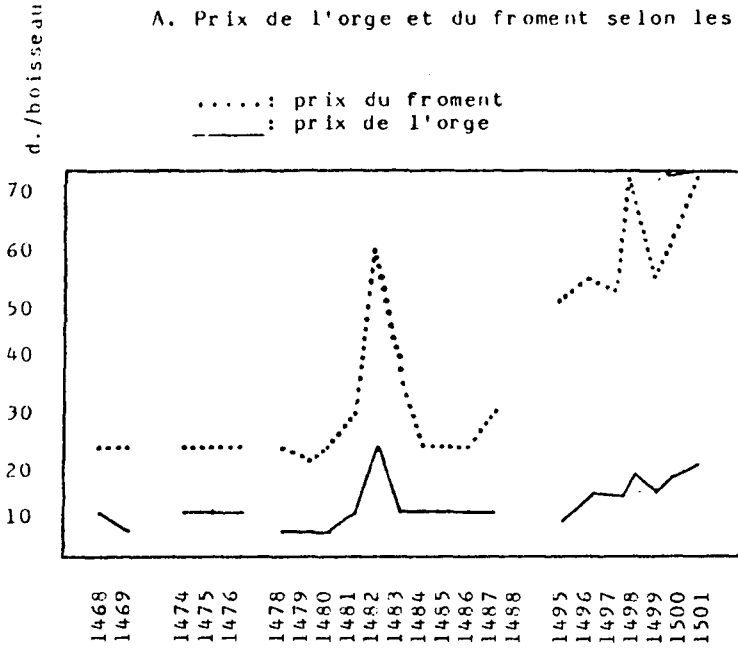
Source: Archives départementales du Calvados. Cadastre, 3P 1945



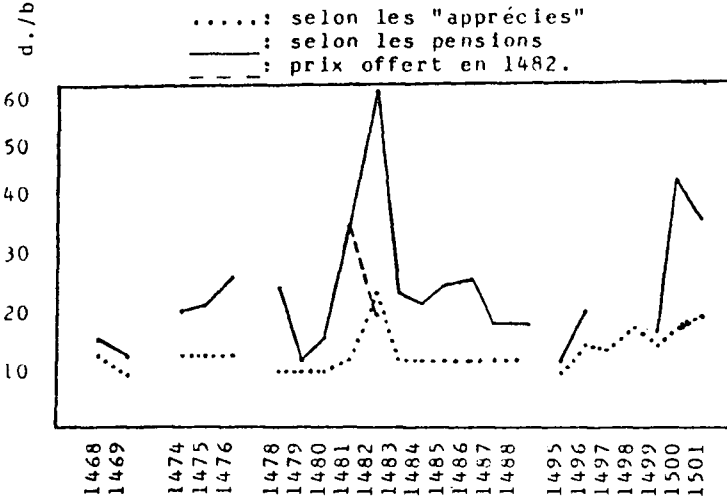
XXXX : emplacement plausible de la maison aux malades et du postil.

ANNEXE II

A. Prix de l'orge et du froment selon les "apprécies".



B. Prix de l'orge selon les "apprécies" et les pensions



ANNEXE III

Liste des administrateurs de St-Lazare de Falaise

		Source
1367	Martin Vedre	3D(49), f ^o 102r ^o
1395	O. Quiquebelle	Id. f ^o 150r ^o et 187 r ^o v ^o
1399	id.	Id. f ^o 29v ^o
1402	P. LeFoulon	Mériel, <i>op cit.</i> : 197
1410	G. Doublet	Ibid.
1414	P. LeFoulon	3D(49), f ^o 68r ^o et 149r ^o
1420	G. Doublet	Id. f ^o 70v ^o
1421	id.	Id. f ^o 91v ^o
1424	G. LaMote	Id. f ^o 133r ^o
1425	id.	Id. f ^o 113r ^o
1429	G. Doublet	Id. f ^o 93r ^o (au 31-5)
1429	J. Bertin	Mériel, 197 (après 29-9?)
1431	G. LaMote	3D(49) f ^o 93r ^o
	G. LeNoir dit LaMote	Id. f ^o 180r ^o (au 25-9)
1445	J. Rose	Id. f ^o 256r ^o
1451	R. Seran, esc.	Id. f ^o 120r ^o
1466	P. Grimoult	3B3E(48), 1468
1468	G. Raison	Id.
1472	J. Seran	3D(49) f ^o 112r ^o
1473	H. LeVyandier	Mériel 197
1474	G. Tibolt, esc.	3E(50), 1474 (au 13-3)
1474-1487	H. LeVyandier	Id. à partir du 13-3)
1487	H. de Bernières	Id. 1487
1494	J. Durant	Mériel 197
1497	id.	3D(49)
1499	G. LaMote	Mériel 197

ANNEXE IV

